

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 3 mars 2014 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2014-03-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1700 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 18 février 2014**

Il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le directeur général est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 3 et 18 février 2014, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 19 février 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-03

**Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 18 février 2014**

Il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux des assemblées 3 et 18 février 2014 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- De monsieur Jean Huard et du comité organisateur du 35<sup>e</sup> anniversaire du Parc de la Rivière Batiscan, nous remerciant de notre commandite de 500\$ pour le spectacle du groupe « Les tireux d'roches » le 29 mars prochain.
- De monsieur Jean Huard, directeur général du Parc de la Rivière Batiscan, nous remerciant d'avoir accepté de prendre une publicité dans le dépliant 2014 du Parc de la Rivière Batiscan.

(DE MONSIEUR)

- De monsieur Steve Goyette, étudiant à l'université Laval en géologie nous sollicitant financièrement, afin que celui-ci puisse participer à une étude des gites minéraux en Afrique du Sud pour une durée de 14 jours.
- De la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) sollicitant notre adhésion à leur groupement.
- De madame Josiane Gagnon, agente de projet de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie nous informant des mises en candidature des prix Mauriciennes d'influence et du prix Pari pour l'égalité qui seront remis lors du souper gala Mauriciennes d'influence, le 15 mai prochain.
- De Stéphanie Fortin, présidente et Isabelle Bordeleau, directrice générale du Forum Jeunesse Mauricie, invitant les membres du conseil à participer au rassemblement jeunesse, le 28 mars prochain à partir de 17h00 à Espace Shawinigan. Un souper et un spectacle seront offerts pour un montant de 30\$.
- Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous a transmis l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 2013-87 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant pour la construction du pont traversant la rivière Champlain sur la route 138.
- Du service à la grande entreprise aux mutuelles préventions, nous transmettant une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (contrat). Aussi, ils nous ont transmis le certificat attestant que notre entreprise est membre d'une mutuelle de prévention. Celui-ci a été affiché au garage municipal le 6 février dernier.
- De monsieur Carl Bélanger, directeur régional du ministère des Transports du Québec (MTQ), nous informant qu'il est nécessaire que tout promoteur s'adresse à la municipalité pour une demande d'accès à une route appartenant au MTQ et que cette dernière doit transmettre la demande au MTQ par résolution. Aussi, le MTQ demande de les consulter pour les nouveaux lotissements aux abords des routes leur appartenant .
- De monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informant que la programmation de travaux présentés en voirie locale, le 5 mars 2013 dans le cadre du programme de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence a été autorisée.
- De la Société d'habitation du Québec (SHQ) nous demandant de nous assurer que l'ensemble des loyers réclamés aux locataires par le propriétaire (La villa de Saint-Narcisse) respecte le loyer maximal reconnu pendant la période de dix ans prévue au protocole de suivi de ce programme.
- De madame Danielle Leblanc, secrétaire de gestion, de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, qui nous a fait parvenir le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2014-2017.

**(DE MADAME)**

- De madame Sylvie Gamache, conseillère en communications de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous annonçant un partenariat avec le service Matrec inc.. Cette entente de plus de 15 M\$ permettra de valoriser le lieu d'enfouissement technique de Champlain et permettra à la Régie de remédier à un déficit d'exploitation de près de 1 M\$ par année. Aussi, une séance d'information sera organisée par la municipalité de Champlain le 3 mars prochain.
- De monsieur Daniel Pépin, directeur général de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, nous informant que le site d'enfouissement de Champlain devient sous opération privé à compter d'aujourd'hui. Aussi, la fermeture du site de Champlain est maintenant évitée. De plus, il faut préciser que seuls les camions appartenant à la MRC des Chenaux sont admis au site de Champlain, cependant, les entreprises qui ont un contrat avec un entrepreneur privé, ces derniers devront aller enfouir à Saint-Étienne-des-Grès. Quant à l'écocentre situé à Champlain et qui est destiné à la clientèle résidentielle, demeure toujours accessible à la population.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **MRC des Chenaux, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour l'aménagement d'un système de traitement de l'eau potable à Saint-Narcisse**

La MRC des chenaux appuie la demande de la municipalité de Saint-Narcisse présentée à la CPTAQ pour son projet d'eau potable et il est aussi demandé à la CPTAQ d'accorder une préséance pour le traitement de ce dossier et qu'à cet égard, la MRC renonce à tout délai fixé par la Loi.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), accusé réception de notre demande d'autorisation dans le dossier de mise aux normes de l'eau potable**

La Commission nous informe qu'elle a reçu notre demande d'autorisation et que dans les prochaines semaines, elle procédera à l'étude détaillée de notre demande.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), avis de conformité du dossier de monsieur Daniel Veillette**

Le projet de construction d'une résidence sur le lot 438-P, de monsieur Daniel Veillette pour sa fille madame Annabelle Veillette, a fait l'objet d'une vérification à la CPTAQ et le projet est conforme à la loi.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), accusé de réception du cautionnement au dossier de monsieur Roger Brouillette**

La CPTAQ, accuse réception du cautionnement au montant de 34 800\$ consenti par l'Unique Assurances générales inc. afin de respecter la condition à laquelle est assujettie la décision rendue le 24 octobre dernier.

#### **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), conclusion au dossier de la compagnie L.A. Brouillette ltée**

La CPTAQ, conclus, que les superficies de droits acquis reconnues en vertu des articles 101 et 103 de la loi se limitent aux parties des lots 251 et 247 sur une superficie de ± 1 hectare chacune, puisqu'il n'a pas été démontré qu'une utilisation autre qu'agricole était existante à la date d'application de la loi sur la partie de ces lots qui excède les droits reconnus.

**(PAR AILLEURS)**

Par ailleurs, ces parties de lot peuvent continuer à être utilisées à des fins autres qu'agricoles puisque ces activités ont été autorisées aux dossiers 001846 et 018574. Toutefois, leur morcellement ou aliénation nécessite une autorisation de la Commission.

### **Inauguration officielle du gymnase de l'école de la Solidarité**

Le 11 mars prochain à 10h00 sera inauguré officiellement le nouveau gymnase de l'école de la Solidarité de Saint-Narcisse.

### **Dossier de madame Gaetane Dugas Gentiletti, avis de convocation à la Cour du Québec, Petites créances**

La municipalité de Saint-Narcisse, représentée par monsieur Stéphane Bourassa et monsieur Guy Trépanier, devra défendre sa cause à la Cour du Québec, Petites créances le 8 avril prochain à 14h00, pour laquelle madame Dugas Gentiletti, tient responsable la municipalité pour des bris survenus à son puits d'eau potable lors de travaux de voirie dans le chemin du Barrage.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 3 février dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS**

- Madame Jocelyne Saucier demande au conseil si les microphones sans fil seront à la disposition des citoyens lors de la location des salles. Monsieur Guy Veillette, maire a répondu oui à cette question.

2014-03-04

### **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de mars 2014 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité

2014-03-05

### **Mars, mois de l'alimentation à l'école de la Solidarité**

**ATTENDU** la demande de Madame France Brûlé, directrice de l'école de la Solidarité, pour l'obtention d'une contribution de la municipalité pour le projet intitulé « La santé dans notre assiette »;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que cette année les enfants s'engageront dans différentes activités qui leur permettront de cuisiner à l'école, de s'approprier le guide alimentaire, de participer à l'expo santé et de mettre en lumière l'importance de l'activité physique.

**ATTENDU** que la municipalité appuie la promotion de saines habitudes de vie, incluant la saine alimentation de nos enfants;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse homologue le versement d'un montant de 30\$ au comité organisateur du projet « La santé dans notre assiette » de l'école de la Solidarité ;

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-06

**Clarification de la règle concernant les demandes d'annulation et de remboursement des licences de chien en cours d'année**

**ATTENDU** que le conseil municipal est d'avis qu'il est opportun de revoir les règles de mise à jour des rôles de perception quant aux demandes d'annulation et de remboursement pour les licences de chiens en cours d'année;

**ATTENDU** que le conseil municipal rémunère madame Claire Déziel afin de procéder annuellement au recensement des chiens sur le territoire de la municipalité et que ce recensement se fait à l'automne;

**ATTENDU** que lors du recensement à l'automne 2011, madame Déziel a avisé tous les propriétaires de chien que dorénavant les demandes pour annuler une licence ne seront plus remboursées en cours d'année à moins que le propriétaire stipule qu'il n'y avait plus de chien avant le 31 décembre, précédent l'année de taxation en cours;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse clarifie la règle de mise à jour des rôles de perception pour les licences de chien et n'autorise plus les demandes de remboursement en cours d'année à moins que le propriétaire stipule qu'il n'y avait plus de chien avant le 31 décembre, précédent l'année de taxation en cours.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-07

**Engagement de la municipalité en faveur de l'élaboration d'un plan de développement durable pour le maintien d'une bibliothèque publique de qualité**

**ATTENDU** que le Réseau BIBLIO Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM) a mis en place le programme de certification BIBLIOQUALITÉ qui vise à reconnaître les efforts d'investissement de chaque municipalité en matière de bibliothèque publique;

**ATTENDU** que la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse a obtenu un résultat de 4 sceaux livresques sur 5;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que la bibliothèque municipale désire s'investir sur une base objective et durable;

**ATTENDU** que les caractéristiques de la bibliothèque actuelle ne permettent pas le plein potentiel de ses services;

**ATTENDU** que l'élaboration d'un plan de développement personnalisé permettra à la municipalité d'améliorer ce service pour l'ensemble de ses citoyens;

**ATTENDU** que l'apport de la culture, de l'éducation et des loisirs sont importants pour notre communauté;

**ATTENDU** que Réseau BIBLIO CQLM offre un soutien technique et professionnel pour l'élaboration d'un plan de développement à ses bibliothèques membres;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse demande au Réseau BIBLIO CQLM de rédiger un plan de développement pour sa bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-08

**Demande du Centre d'action bénévole de la moraine pour la gratuité de l'utilisation de la salle municipale**

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la Moraine a été désigné comme l'organisme porteur du projet Sécurité alimentaire des Chenaux;

**ATTENDU** que ce projet nécessite des actions afin d'inciter les personnes en situation précaire à participer à des journées thématiques;

**ATTENDU** la mise sur pied d'une activité sous forme de journée thématique;

**ATTENDU** que des ateliers sur la saine alimentation a été offerte sous le thème « l'équilibre alimentaire »

**ATTENDU** que cette activité a eu lieu le 19 février dernier à la salle municipale;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la moraine est un organisme sans but lucratif;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue, l'utilisation de la salle municipale au Centre d'action bénévole de la moraine pour leur journée thématique, qui a eu lieu le 19 février dernier pour le tarif minimum, soit 40\$.

Adoptée à l'unanimité.

**(DEMANDE)**

2014-03-09

**Demande du Centre d'action bénévole de la moraine nous sollicitant pour un montant de 250\$, pour leur activité reconnaissance aux bénévoles**

**ATTENDU** que la semaine de l'action bénévole se déroulera du 6 au 12 avril prochain, sous le thème « Bénévole de la tête aux pieds »;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la Moraine va recevoir les bénévoles de tout le territoire, au centre communautaire de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole veut comme par le passé offrir cette activité de reconnaissance aux bénévoles gratuitement;

**ATTENDU** qu'une participation financière de 250\$ nous est demandée, à nous et aux autres municipalités desservies par le Centre d'action bénévole de la Moraine;

**ATTENDU** que le Centre d'action bénévole de la moraine est un organisme sans but lucratif;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de 250\$ au Centre d'action bénévole de la Moraine, afin de soutenir financièrement leur activité de reconnaissance aux bénévoles.

Adoptée à l'unanimité

2014-03-10

**Journée et heure d'ouverture de la bibliothèque municipale de Saint-Narcisse**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse doit avoir un horaire régulier pour les journées et les heures d'ouverture de sa bibliothèque municipale;

**ATTENDU** que depuis plusieurs années la bibliothèque municipale a un horaire d'ouverture n'ayant pas fait l'objet d'adoption devant le conseil municipal;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse adopte que les journées et les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale seront le lundi et mardi de 18h30 à 20h00, le jeudi de 13h00 à 15h00 et le samedi de 10h00 à 11h30.

**QUE** la bibliothèque municipale sera fermée 2 semaines lors des vacances de la construction en juillet, 2 semaines en décembre pour les vacances des fêtes et sera aussi fermée lors des journées fériées.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-11

**Formation en matière municipale (Rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux)**

**ATTENDU** que monsieur Denis Chartier, conseiller municipal et Stéphane Bourassa, directeur général ont manifesté de l'intérêt pour participer à la formation sur les rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux;

(ATTENDU)

**ATTENDU** que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre cette formation;

**ATTENDU** que cette formation a eu lieu le 26 février dernier à Shawinigan;

**ATTENDU** que le tarif d'inscription pour cette formation concernant les rôles et responsabilités des élus et des directeurs généraux est de 381\$ par élu, taxes en sus et de 278\$, taxes en sus, pour notre directeur général;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser monsieur Denis Chartier, conseiller et Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité à suivre cette formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu:

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil homologue l'inscription de monsieur Denis Chartier, conseiller et Stéphane Bourassa, directeur général de la municipalité, à cette formation offerte par l'ADMQ et de défrayer les coûts de transport et de repas.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-12

**Signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités sous-volet 2.5**

**ATTENDU** la réception d'une lettre signée de monsieur Jean-François Bellemare, directeur général des infrastructures par intérim, accompagnée du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), d'une aide financière maximale de 100 000\$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 2.5 ;

**ATTENDU** qu'afin que le MAMROT soit en mesure de maintenir les crédits réservés aux fins de cette aide financière, un exemplaire du protocole d'entente doit être dûment signé et retourné, accompagné de la résolution autorisant sa signature, dans les trente jours de sa réception par la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse homologue le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi, par le MAMROT, d'une aide financière maximale de 100 000\$ dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous-volet 2.5.

**QUE** le Conseil mandate monsieur Guy Veillette, maire, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-13

**Avril, mois de la jonquille**

**ATTENDU** que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer; (**ATTENDU**)

**ATTENDU** que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

**ATTENDU** que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

**ATTENDU** que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

**ATTENDU** que soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

**ATTENDU** que l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

**À CES CAUSES**, il est proposé par Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le conseil décrète le mois d'avril Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-14

**Adhésion de la municipalité de Saint-Narcisse au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec»**

**ATTENDU** la demande de madame Mireille Paquin, conseillère, pour l'adhésion de notre municipalité au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec»;

**ATTENDU** que non seulement la possibilité de retombées économiques, Les Fleurons du Québec sont aussi une source de fierté pour tous, constituant une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert et plus sain;

**ATTENDU** que le programme est né en 2006 et plusieurs municipalités québécoises ont déjà été honorées par l'obtention de leurs fleurons du Québec;

**(ATTENDU)**

**ATTENDU** que le tarif inclut également les honoraires et les frais de déplacement des classificateurs, un rapport professionnel contenant des pistes d'amélioration, des outils de visibilité, dont la signature de la municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité renouvelle son adhésion au programme de classification horticole «Les Fleurons du Québec» au coût de 400\$ par année, taxes en sus, pour les trois prochaines années.

Adopté à la majorité.

2014-03-15

**Adoption d'un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

**ATTENDU** que les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont, l'intégrité des membres, l'honneur rattaché aux fonctions, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, des employés et des citoyens de la municipalité et la recherche de l'équité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère, madame Mireille Paquin, lors d'une séance extraordinaire tenue le mardi 18 février 2014;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement avant la tenue de la séance;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
et résolu:

**QUE** le règlement portant le numéro 2014-02-500, concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-16

**Vente pour le défaut du paiement des taxes municipales, transmission des dossiers à la MRC des Chenaux**

**ATTENDU** le dépôt de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse lors de la séance régulière du 2 décembre 2013;

(ATTENDU)

**ATTENDU** l'adoption de la résolution portant le numéro 2013-12-07, demandant au directeur général de transmettre les dossiers en arriérés des années 2011 et 2012 à la MRC des Chenaux, pour leur vente pour défaut de paiement si, à la date limite pour leur transmission, lesdits arriérés n'ont pas été payés ;

**ATTENDU** le dépôt, séance tenante, d'un nouvel état préparé en date de ce jour, lequel démontre que 15 dossiers ne rencontrent pas les conditions de paiement édictées dans la résolution numéro 2013-12-07, mais que seulement 9 dossiers sont problématiques en regard de la protection de la créance de la municipalité qui, à la date de la vente pour taxes, le 12 juin 2014, une partie desdites créances excéderait 3 ans et de ce fait, il serait possible qu'elles soient irrécupérables pour la municipalité ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des arriérés de taxes municipales en date du 3 mars 2014, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

**QUE** le conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers problématiques à la MRC Des Chenaux si, à la date limite pour leur transmission, soit le 20 mars 2014, lesdites taxes pour l'année 2011 et 2012 excèdent la date de protection de la créance municipale dont le délai de prescription est de trois ans, exception faite pour le dossier de l'usine alimentaire de la CDIC sur la rue Saint-François-Xavier où un paiement sur les arriérés de taxes, suite à la faillite de Produits Mille Fleurs inc. en janvier 2009, sera effectué à la fin de leur année fiscale, le 30 avril prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2014-03-17

**Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables**

**ATTENDU** la réception d'une demande le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de madame Denise Gervais et de monsieur Claude Trudel pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de leur logement de la rue Alfred et de la rue principale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Denise Gervais et au dossier de monsieur Claude Trudel les taxes de services de leur résidence étant respectivement située au 281 rue Alfred et au 130 rue Principale leur résidence étant vacantes;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte de la soustraction d'un minimum au compteur d'eau au dossier de monsieur Daniel Quessy;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par madame Linda MacCulloch  
Et résolu :

(QUE)

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de madame Denise Gervais et au dossier de monsieur Claude Trudel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, leur résidence étant respectivement situé au 281 rue Alfred et au 130 rue Principale à Saint-Narcisse;

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de La Villa Saint-Narcisse situé au 750, rue Principale et au dossier de la Société en commandite Agriterria situé au 649, 2<sup>ièm</sup> rang, aussi d'ajouter une licence au dossier de monsieur Marcel Mongrain située au 1390, 3<sup>ièm</sup> rang à Saint-Narcisse.

**QUE** le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire un minimum au compteur d'eau au dossier de monsieur Daniel Quessy, situé au 157 rue de l'Église à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Jocelyne Saucier, demande au conseil s'il serait possible d'installer des numéros civiques pour les immeubles à monsieur Charles Toupin, situés sur la rue Alfred. Monsieur Guy Veillette, maire a répondu que nous allons aviser le propriétaire afin que celui-ci identifie ces immeubles sur la rue Alfred.
- Aussi, madame Saucier est satisfaite du travail réaliser par monsieur Denis Chartier dans le projet d'armoire à la salle municipale.

2014-03-18

#### **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général